

# Aide aux artisans du BTP

## CMA GRAND EST

### Présentation du dispositif

Face aux enjeux liés à la préservation de l'eau et à l'adaptation des pratiques professionnelles, la CMA et l'Agence de l'eau Seine-Normandie accompagnent les artisans du BTP dans leurs démarches d'amélioration.

Le dispositif s'inscrit dans le cadre du projet "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030.

La CMA et l'Agence de l'eau Seine Normandie proposent :

- un diagnostic personnalisé dans votre entreprise,
- des conseils concrets pour votre gestion de l'eau,
- des aides financières pour vous équiper.

### Conditions d'attribution

#### Aqui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce dispositif, les entreprises artisanales du secteur du BTP situées dans :

- l'Aube (10),
- la Marne (51),
- certaines zones des Ardennes (08),
- certaines zones de la Haute-Marne (52),
- certaines zones de la Meuse (55).

#### Critères d'éligibilité

Les artisans doivent :

- exercer une activité artisanale relevant du BTP,
- être implanté sur le territoire couvert par le dispositif,
- déposer une demande d'aide avant le démarrage de l'opération.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Le dispositif accompagne les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques de gestion de l'eau et la réduction de leur impact environnemental.

Projets soutenus :

- la réduction des consommations d'eau,
- la limitation des prélèvements dans le milieu naturel,
- la mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie,
- l'installation de procédés ou technologies moins polluants,
- la valorisation des matières émises,
- l'utilisation de substances moins polluantes,
- la sécurisation du stockage de produits à risque,
- l'adaptation des pratiques professionnelles liées à la gestion de l'eau.

Projet d'investissement d'un montant minimum de 3 500 € TTC.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention d'investissement de 60% ou 70% selon l'emplacement du projet.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Prendre contact avec le conseiller environnement local de la CMA via [le formulaire en ligne](#).

---

## Organisme

### CMA GRAND EST

#### Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

- Accès aux CMA départementales  
Web : [www.cma-alsace-moselle-grandest.fr/...](http://www.cma-alsace-moselle-grandest.fr/...)